

MASQUES

Masque de protection (aussi appelé chirurgicaux ou de procédure)



Il est important de retenir que l'efficacité d'un masque en papier a une durée limitée du fait de son humidification et que le masque doit être intact. Le changement régulier est à recommander pour les opérateurs situés à des postes sensibles.

Inefficace contre les infections transmises par voie aérienne : il filtre moins de 50 % des particules mesurant de 1 à 5 microns.

- ne doit pas être réutilisé (doit être remplacé après chaque client ou plus souvent, au besoin)
- ne doit pas être touché lorsqu'il est porté
- ne doit pas pendre au cou ou être porté sous le menton
- ne doit pas être plié ou mis dans la poche

Masque N95

Un masque FFP est un appareil de protection respiratoire. Il est destiné à protéger celui qui le porte à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux. Le port de ce type de masque est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical.



1

Masque maison

Son pouvoir filtrant sur le virus est variable selon le type d'écran utilisé (il est estimé à 89 % pour les masques chirurgicaux, pour comparaison).

Changez les masques non médicaux dès qu'ils sont humides, salis ou souillés

- Lavez-vous soigneusement les mains avant de mettre le masque et après l'avoir retiré. Il est important d'éviter de toucher votre visage lorsque vous portez le masque.

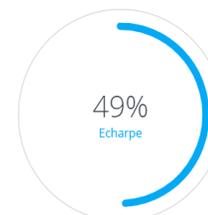


Après l'usage :

On doit le désinfecter tout de suite s'il est en tissu : (au four à 70° pendant 30 minutes (*, **) ou **le laver à 60° pendant 30 minutes avec un détergent en machine à laver** – pour limiter le contact avec les sécrétions sur le masque (le lavage à l'alcool ou à l'eau de javel, ou le repassage au fer à vapeur seul ne sont pas des méthodes suffisantes). Si je ne peux pas le désinfecter tout de suite, je le garde dans une boîte hermétique (par exemple une boîte en plastique qui devra être désinfectée avec de l'eau de javel). Le virus ne survit pas plus de 4 jours

Davies et al. (2013). Testing the efficacy of homemade masks: would they protect in an influenza pandemic? Disaster Medicine and Public Health Preparation

(**). *Référence sur COVID19 Ether | ** Référence de la Society of American Gastrointestinal and Endoscopic Surgeons (SAGES) Sages



Ce que dit Santé Canada sur le port des masques :

Lorsqu'il n'est pas toujours possible de maintenir une distance physique de 2 mètres entre collègues ou clients sur le lieu de travail, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque non médical ou d'un couvre-visage (c.-à-d. fabriqué pour couvrir complètement le nez et la bouche et bien ajusté au visage, tenu en place grâce à des attaches derrière les oreilles ou des cordons derrière la tête et le cou), qui peut également empêcher les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée d'atteindre d'autres personnes ou de contaminer des surfaces ou des objets communs (vecteurs passifs de transmission).

Si un travailleur est seul derrière une barrière physique, un masque non médical ou un couvre-visage n'est pas nécessaire. Si le travailleur se trouve derrière une barrière physique avec des collègues ou s'il doit se déplacer de derrière la barrière physique (et qu'une distance de 2 mètres n'est pas possible), il faut alors envisager un masque non médical ou un couvre-visage. Le port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage vise à empêcher la propagation de l'infection par le porteur, mais il n'a pas été prouvé qu'il protège la personne qui le porte contre l'infection. Si l'utilisation d'un masque non médical ou d'un couvre-visage est recommandée sur le lieu de travail ou dans l'environnement d'une entreprise, les travailleurs doivent recevoir des instructions sur l'entretien et l'utilisation appropriés.

L'EPI devrait être utilisé seulement sur recommandation du service de santé et de sécurité au travail d'une organisation, et son utilisation devrait être fondée sur une évaluation des risques qui tient compte à la fois du risque associé à une tâche ou à une activité précise et des caractéristiques de la source de l'infection (p. ex. une personne malade ou un environnement contaminé). L'utilisation de respirateurs (par exemple les respirateurs N-95), en dehors des établissements de soins de santé ou d'autres industries où les respirateurs sont couramment utilisés, n'est pas recommandée.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/prise-decisions-fondees-risques-lieux-travail-entreprises-pandemie-covid-19.html>

VISIÈRES

A. Les visières peuvent-elles remplacer le port d'une protection respiratoire ?

Les visières ou écrans faciaux ne sont pas des équipements de protection respiratoire mais des équipements de protection des yeux et du visage. Ils répondent à la norme EN 166 "Protection individuelle de l'œil - Spécifications". S'ils peuvent protéger les porteurs des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux par une personne à proximité et face à l'écran, ils ne permettent pas de protéger des particules restant en suspension. Ils n'ont pas l'efficacité des masques de protection respiratoire.

Ces écrans protègent tout le visage et ont l'avantage de pouvoir être retirés en minimisant le risque de toucher le visage. Néanmoins, **les écrans faciaux ne peuvent être utilisés qu'en complément des mesures collectives, organisationnelles et d'hygiène mises en œuvre permettant d'assurer la santé et la sécurité des salariés** ; les entreprises devront évaluer si la mise à disposition de ces écrans est adaptée aux risques résiduels encourus aux postes de travail. **Il convient alors d'en nettoyer les deux faces régulièrement et d'éviter de porter les mains au niveau du visage sous la visière.** *Source : INRS*

GANTS

A. Dois-je demander aux manipulateurs d'aliments de porter des gants ?

Non, le port de gants n'est pas requis et donne plutôt une fausse impression de sécurité. Un lavage des mains fréquent est plutôt de mise. *Source : MAPAQ*

Dans la plupart des situations de travail en entreprise les mesures d'hygiène sont suffisantes.

Si des gants sont utilisés pour éviter que les mains se contaminent au contact des surfaces il convient d'être particulièrement vigilant : les gants se trouvent alors potentiellement contaminés et il faut donc impérativement respecter les mesures suivantes : *Source : INRS*

- ✓ le lavage des mains doit être effectué avant de mettre les gants
- ✓ Ne pas se porter les mains gantées au visage.
- ✓ Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- ✓ Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- ✓ Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.

Lors du port de gants pendant une période prolongée, sans changement fréquent ni lavage des mains, les bactéries sur la peau se multiplient rapidement en raison de l'environnement chaud et humide créé par les gants. En Europe, on recommande de changer les gants aux 30 minutes.